

Nouveau !

Uniclimate annonce la publication d'un guide « *Surveiller la qualité de l'air intérieur* »



Uniclimate publie un tout nouveau guide « *Surveiller la qualité de l'air intérieur* », destiné à sensibiliser les propriétaires et exploitants d'établissements recevant du public (ERP) sur ce véritable enjeu de santé publique de notre société.

Depuis janvier 2023, la réglementation française a été renforcée dans un certain nombre d'établissements recevant du public (ERP) en matière notamment de traitement de l'air intérieur.

À partir de janvier 2025, elle s'appliquera à de nouvelles typologies d'établissements : social, médico-social et structures pénitentiaires dédiées à la prise en charge des mineurs.

Cette réglementation repose sur quatre obligations pour le propriétaire des établissements concernés :

- Évaluer tous les ans le renouvellement d'air,
- Réaliser un autodiagnostic tous les quatre ans,
- Mener des campagnes de mesures et de vérifications, avec l'introduction de la notion « d'étapes clés » de la vie d'un bâtiment,
- Lancer un plan d'actions découlant des enseignements des 3 obligations précédentes.

Dans la lignée du précédent ouvrage publié en 2019 « *Tous acteurs de la qualité d'air dans le tertiaire* », les adhérents d'Uniclimate ont rédigé un nouveau guide de sensibilisation d'une vingtaine de pages, pédagogique et facile à comprendre. Il n'a évidemment pas vocation à remplacer les guides complets publiés par des organismes publics ou parapublics. Cet écrit dresse, en premier lieu, un panorama des polluants existants dans l'air intérieur, les objectifs et les principales mesures de cette nouvelle réglementation.

Puis, chaque mesure réglementaire est ensuite décryptée afin de vulgariser leurs différents contenus techniques : des détails sur la mesure du CO₂ ou sur la mesure des polluants.

Les trois dernières pages du guide sont le fruit d'un travail collaboratif des adhérents d'Uniclimate concernant la description des solutions de rénovation existantes pour mettre à niveau les systèmes de



ventilation au sein des bâtiments avec trois catégories d'intervention possibles, de la plus légère à la plus lourde, en fonction des budgets et des objectifs, non seulement pour les polluants réglementaires mais en prenant aussi en compte les particules.

Cet outil est proposé en téléchargement libre sur le site Internet d'Uniclimate en format numérique, et mis à disposition des adhérents d'Uniclimate en format imprimable, pour appuyer leur démarche pédagogique de sensibilisation dans les ERP :

<https://www.uniclimate.fr/surveillance-de-la-qualite-de-l-air-interieur.html>

Service de presse Uniclimate

Agence FP&A - Céline GAY

07 61 46 57 31 – celine@fpa.fr

À propos d'Uniclimate

UNICLIMATE est le Syndicat professionnel des industries thermiques, aérouiques et frigorifiques. Il rassemble 92 marques et 69 sociétés ou groupes dans différents secteurs d'activité : chaudières et brûleurs gaz ou fioul, radiateurs à eau chaude, énergies renouvelables (chaleur solaire et chaudières biomasse), pompes à chaleur, froid et climatisation, ventilation et traitement d'air des bâtiments, filtration et épuration de l'air.

Avec 87 usines et 57 centres de recherche et développement, Uniclimate compte 23 500 emplois en France répartis sur près de 400 sites (sièges sociaux, usines, agences, centres de formation...). Uniclimate rassemble la plupart des acteurs des marchés avec une grande représentativité, pouvant atteindre plus de 90 % selon les secteurs.

En France comme en Europe, le syndicat est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour les travaux réglementaires et normatifs visant à améliorer la qualité et la performance des produits.

www.uniclimate.fr